



Wietersdorfer

poloplast

# CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

Code de conduite pour les fournisseurs  
de Poloplast, membre du groupe Wietersdorfer

**ASSUMER LA RESPONSABILITÉ EN COMMUN**



Pour nous, il va sans dire que toutes les personnes impliquées respectent les lois et règlements des pays dans lesquels elles travaillent et remplissent leurs obligations de manière fiable. Nous attendons de nos partenaires commerciaux non seulement le respect de ces règles mais aussi la prise en charge de la responsabilité écologique et sociétale.



# LA COMPLIANCE NOUS CONCERNE TOUS 1

---

## Notre crédo

Nous vivons de la confiance de nos client(e)s, de nos employé(e)s, de nos propriétaires et du public ainsi que des performances et de l'intégrité de notre groupe. Avec nos activités dans les domaines de la tuyauterie et des matériaux de construction, nous sommes leaders dans de nombreux pays européens, mais aussi sur d'autres continents.

Un pilier important de notre réussite est que nous avons toujours considéré un comportement responsable et conforme à la loi comme un élément indispensable de notre culture d'entreprise. Nous ne faisons aucun compromis en matière de morale, d'éthique, d'environnement et de sécurité.

## Ce que nous revendiquons

Au-delà de nos frontières, de nos cultures et de nos langues, nous avons développé un « Code of Conduct » pour TOUS. Celui-ci énonce les principes éthiques et moraux ainsi que nos directives internes de groupe - le respect de ceux-ci est notre priorité !

L'intégrité de chacun(e) est indispensable et constitue la clé du succès de notre entreprise. Un comportement conforme à la loi et éthique protège contre les risques juridiques et économiques importants et renforce la réputation et la confiance dans notre entreprise.

## Ce que nous attendons

Ceci ne concerne toutefois pas seulement nos propres salariés. Chaque partenaire commercial fait partie intégrante de notre stratégie d'entreprise consciente de sa responsabilité et imprègne l'image de notre entreprise par sa façon de se présenter, son comportement et ses actions.

C'est pourquoi nous avons intégré dans le présent code de comportement des fournisseurs nos principes aux fins d'une collaboration conforme à la loi, durable et responsable dont nous attendons le respect par nos fournisseurs.



# RESPONSABILITÉ ENVERS LES PARTENAIRES COMMERCIAUX



## Respect des lois et des normes

Nous partons du principe que nos fournisseurs respectent toutes les lois, réglementations officielles et autres dispositions en vigueur pour leurs activités. Ceci recouvre également le respect des règles concernant l'exportation et un contrôle approprié des exportations (respect et prise en compte des embargos, etc.).

Nous attendons des registres financiers, comptables et commerciaux reflétant intégralement et précisément toutes les transactions et les affaires et correspondant aux lois, principes d'établissement des bilans et pratiques courantes.

Nous attendons enfin un traitement confidentiel des informations et des données sensibles.



## Concurrence loyale

Les accords et conventions en tous genres limitant une concurrence libre et loyale ne sont pas des moyens adéquats pour réaliser des projets. Nos fournisseurs s'engagent à respecter les dispositions applicables et à créer ainsi un environnement commercial ouvert, loyal et concurrentiel. Ils ne participent pas à des accords anti-concurrentiels (par exemple par des prix, des marchés ou des segments de clientèle) ou à d'autres pratiques commerciales déloyales.



## Absence de corruption et de pots-de-vin

Nous ne tolérons aucun comportement de corruption ou de criminalité économique en rapport avec tout type d'activité commerciale et avec nos activités entrepreneuriales. Nos fournisseurs n'exigent pas de cadeaux, services personnels ou faveurs de leurs partenaires commerciaux. Nos fournisseurs ne reçoivent pas et ne proposent pas de gratifications ou de dons personnels affectant une décision loyale et objective en provenance ou au bénéfice de partenaires commerciaux.



## Éviter les conflits d'intérêts

Nous partons du principe que nous fournisseurs garantissons que des relations ou des intérêts personnels n'influent pas sur leurs activités commerciales. Tout conflit d'intérêt (potentiel) doit être signalé immédiatement pour pouvoir prendre ensemble des mesures adaptées pour y remédier.



## **Respect des droits humains et du droit du travail**

Nous respectons les droits de l'homme internationaux et nous nous engageons particulièrement à respecter la Charte des droits de l'homme des Nations Unies et les normes fondamentales du travail de l'OIT de l'Organisation internationale du travail.

Les lois et dispositions locales concernant les règles du droit du travail et social, en particulier également les heures de travail et de repos et le droit à la liberté de rassemblement et à la négociation des conditions, sont respectés et appliqués.



## **Santé et sécurité du travail**

La sécurité et la santé des personnes sont notre priorité majeure. C'est pourquoi les fournisseurs doivent offrir à leurs salariés un poste de travail sain et sûr et se conformer aux dispositions légales. Il doit y avoir une possibilité d'accès libre à l'eau potable, des équipements sanitaires, une protection anti-incendie appropriée, un éclairage, une aération et – en cas de besoin – un équipement de protection personnelle adapté.



## **Pas de discrimination ni de harcèlement**

Nous favorisons un environnement fondé sur le respect mutuel, l'estime et la tolérance. Nous ne tolérons aucun comportement discriminatoire ou irrespectueux et nous opposons fermement à toutes formes de brimades. Nous attendons également de nos fournisseurs qu'ils favorisent l'égalité des chances et s'opposent à la discrimination en particulier au niveau de l'embauche, la rémunération, la promotion ou l'accès à des mesures de formation professionnelle et continue. Nos fournisseurs respectent la diversité culturelle et individuelle et traitent chaque salarié avec respect et dignité.



## **Pas d'exploitation ni de travail forcé**

Il est strictement interdit à nos fournisseurs de recourir au travail forcé, au travail des enfants ou à toute autre forme d'exploitation et de déconsidération des personnes, de même qu'à la traite des êtres humains. Tous les salariés reçoivent un salaire équitable et honnête pour leur travail de la part du fournisseur, sachant que les dispositions légales concernant le salaire minimal doivent être impérativement respectées. Lorsqu'un salaire minimum légal n'existe pas ou est insuffisant pour couvrir les besoins fondamentaux, des salaires et traitements appropriés sont versés pour garantir un niveau de vie standard correct.

# RESPONSABILITÉ VIS-À-VIS DE NOTRE ENVIRONNEMENT



## Responsabilité dans la chaîne de livraison

Nous assumons notre responsabilité dans la chaîne de livraison et l'ancrage des aspects sociaux et écologiques dans l'approvisionnement et la passation de commandes. C'est pourquoi nous attendons de nos fournisseurs le respect des principes établis ici et des dispositions légales déterminantes.

Nous attendons en outre du principe que nos fournisseurs communiquent le contenu du présent code également à leurs propres fournisseurs et les obligent à respecter également ces principes.



## Protection de l'environnement et développement durable

Nos fournisseurs s'engagent à respecter l'ensemble des lois, règlements officiels et normes applicables concernant l'environnement. Il s'agit notamment de la convention de Minamata, de la convention de Stockholm et de la convention de Bâle. Nos fournisseurs veillent à utiliser des technologies respectant l'environnement, à préserver les ressources naturelles et à inciter l'ensemble de leurs salarié(e)s à agir dans le respect de l'environnement. Les cycles de traitement internes et les stratégies commerciales reflètent une politique environnementale durable.



## Sécurité et qualité des produits

Nous nous engageons à la qualité et au professionnalisme vis-à-vis de nos clients. C'est pourquoi nous attendons aussi de nos fournisseurs des prestations de services professionnelles et qualitatives.

Nos fournisseurs respectent l'ensemble des règles et des prescriptions applicables concernant la sécurité des produits, en particulier les dispositions légales concernant la sécurité, le marquage et l'emballage des produits, de même que l'utilisation de matériaux et substances dangereux. Nos partenaires répondent en outre aux normes de qualité en vigueur et s'efforcent en permanence d'améliorer leurs produits.

Nous nous réservons le droit de vérifier que le présent code de conduite des fournisseurs est respecté à l'aide de moyens appropriés et raisonnables.

La vérification peut être effectuée au moyen d'informations fournies par le fournisseur lui-même ou d'audits réalisés dans les locaux du fournisseur. Les audits n'auront lieu que pendant les heures de bureau habituelles, après un préavis raisonnable et en présence de représentants du fournisseur.

En cas d'indices concrets de violations graves du présent code de conduite des fournisseurs ou des dispositions légales en vigueur, nous nous réservons le droit de procéder à des audits sans préavis.

Les procédures d'audit sont menées conformément à la législation nationale applicable. L'audit ne doit entraîner ni restrictions disproportionnées des activités commerciales des fournisseurs, ni violations des accords de confidentialité conclus avec des tiers.

Il convient notamment de respecter les intérêts légitimes du fournisseur ainsi que les lois sur la protection des données. Dans le cadre de l'audit, Wietersdorfer ou un tiers mandaté par Wietersdorfer doit avoir accès à toutes les informations, documents et locaux, dans la mesure où cela est nécessaire.

Nos fournisseurs sont tenus d'apporter leur soutien actif à Wietersdorfer dans la réalisation des opérations de contrôle dans une mesure raisonnable. Si, dans le cadre d'un contrôle, des écarts par rapport au présent code de conduite des fournisseurs sont constatés, le fournisseur est tenu de développer et de mettre en œuvre sans délai des mesures correctives appropriées.

Chaque partie supporte elle-même les frais et dépenses éventuellement engagés.

# CONSEQUENCES EN CAS DE NON-RESPECT

Les violations des règles de conduite et des principes normalisés ici non seulement ne correspondent pas à nos valeurs mais nous causent aussi des dommages durables et peuvent entraîner, pour nous, un [large éventail de conséquences et de sanctions](#).

C'est pourquoi, dans le cas de toute infraction aux dispositions établies ici, Wiertersdorfer engagera une action et prendra des sanctions appropriées dans le cas du non-respect de nos principes ou de violations. Ceci comprend aussi la possibilité de cessation exceptionnelle des relations commerciales et de signalement d'un comportement relevant du droit pénal auprès des autorités compétentes.

## CONTACT ET INTERLOCUTEURS

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils signalent immédiatement les doutes ou les violations observées des principes et règles comportementales établis ici. La Compliance Organisation du groupe (voir les interlocuteurs ci-dessous) reste à disposition pour ce faire. Nous avons en outre mis en place notre système de signalement anonyme «Tell it Cody » auquel nos fournisseurs peuvent également s'adresser confidentiellement par l'intermédiaire de notre site Internet.

### Service de Compliance

compliance@wietersdorfer.com  
Tel.: +43 463 566 76 8029

Ferdinand-Jergitsch-Straße 15  
9020 Klagenfurt am Wörthersee

**Mirna Zwitter-Tehovnik**

Head of Legal, Compliance &  
Insurances

mirna.zwitter@wietersdorfer.com  
Mobil: +43 664 612 43 60

**Thomas Weiß**

Head of Legal & Compliance  
Poloplast

weiss.thomas@poloplast.com  
Mobil: +43 732 3886 210

Nous confirmons avoir reçu et lu le présent code de conduite des fournisseurs et nous nous engageons à respecter les principes qui y sont standardisés.

Lieu

Date

Signature



## © 2026 WIG Wietersdorfer Holding GmbH (Version 26.1.1)

Nos documents de conformité sont vérifiés chaque année au cours du quatrième trimestre afin de s'assurer qu'ils sont à jour et, si nécessaire, des modifications ou des mises à jour sont apportées. Responsable des directives: Dr. Mirna Zwitter-Tehovnik

### Historique des versions:

version précédente	2023	Déploiement
version en vigueur	2026.1.1	Mise à jour (forme et contenu)